

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

Séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville tenue le mardi 15 juillet 2025 à 19h30, au siège social de la Régie situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, et à laquelle sont présents :

Pour la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire : Madame la mairesse Suzanne Boulais ainsi que Monsieur le conseiller Patrick Barry.
Monsieur le conseiller Kevin Patenaude est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

Pour la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville : Monsieur le maire Mario van Rossum ainsi que Monsieur le conseiller Claude Vasseur.
Monsieur le conseiller Luc Daigneault est absent et en a informé les membres du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration forment quorum sous la présidence de Madame Suzanne Boulais.

Sont également présents :

Madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie;
Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie; et
Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie.

1- Ouverture de la séance

Madame Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration, procède à l'ouverture de la séance à 19h40.

2- Adoption de l'ordre du jour

Ri-2025-07-1832

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 juillet 2025;

Considérant que lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière, comme suit :

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Approbation du procès-verbal du 17 juin 2025
- 4- Comptes
- 5- Correspondance
- 6- Budget 2026
 - 6.1 Séance de travail
 - 6.2 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2026
- 7- Vente de pneus appartenant à la Régie intermunicipale d'incendie : suivi
- 8- Bell Mobilité : annulation du forfait pour deux cartes SIM (*Subscriber Identity Module*)
- 9- Radiocommunications d'urgence – Location d'un site sur une tour de télécommunications sur le mont Rougemont : projet d'entente de location avec Cogeco Connexion inc.
 - 9.1 Version révisée du projet d'entente de location
 - 9.2 Annexe A complétée par Solutions Spectra

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

- 10- Ville de Farnham – Entente d'entraide : renouvellement automatique pour l'année 2025 et révision complète prévue en 2026
- 11- Achat de la deuxième et dernière partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2025
- 12- Formation des pompiers
 - 12.1 Cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » (2^e cours du programme « Officier I ») : rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Elizabeth Carpentier
 - 12.2 Cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » (2^e cours du programme « Officier I ») : rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Miguel Cloutier
 - 12.3 Cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » (3^e cours du programme « Officier I ») : inscription de Elizabeth Carpentier
 - 12.4 Cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » (3^e cours du programme « Officier I ») : inscription de Miguel Cloutier
- 13- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés
 - 13.1 Salaire et conditions de travail du technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2026
 - 13.2 Conditions de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2026
 - 13.3 Procédure de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2026
 - 13.4 Municipalités de Venise-en-Québec et de Saint-Sébastien : renouvellement de l'entente pour l'année 2026
 - 13.5 Rencontre annuelle avec les municipalités : suivi
 - 13.6 Journée d'orientation professionnelle pour une étudiante : suivi
- 14- Prévention résidentielle 2025 : suivi
- 15- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie
 - 15.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)
 - 15.2 Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre du 3 juillet 2025
 - 15.3 Comité de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre prévue le 27 août 2025
 - 15.4 Comité de planification stratégique : réunion du 15 juillet 2025
- 16- Rapports des membres du Conseil d'administration
- 17- Varia
 - 17.1 Camp de jour de Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide-d'Iberville : présentation du métier de pompier le 2 juillet 2025
- 18- Période de questions
- 19- Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

Le « Varia » demeure ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- Approbation du procès-verbal du 17 juin 2025

Ri-2025-07-1833

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2025;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 juin 2025, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- Comptes

Ri-2025-07-1834

Considérant que les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste des comptes payés et des comptes à payer de la Régie intermunicipale d'incendie en date du 15 juillet 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes à payer, le tout pour un montant total de 34 182,15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

5- Correspondance

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la liste de la correspondance transmise à la Régie intermunicipale d'incendie depuis la séance ordinaire tenue le 17 juin 2025.

Lecture en est faite par la directrice générale et greffière-trésorière.

Industrie Canada – Largeur de bande du système de radiocommunication de la Régie intermunicipale d'incendie

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de la lettre datée du 2 juillet 2025 de Industrie Canada demandant que la Régie intermunicipale d'incendie confirme, dans un délai de 21 jours, si elle possède des systèmes de radiocommunication qui opèrent à large bande (16 kHz), le tout afin de procéder à la mise à jour des licences de la Régie.

La directrice générale et greffière-trésorière communiquera avec Monsieur Francis Byrns de Solutions Spectra afin qu'il effectue les recherches nécessaires permettant à la Régie de répondre à Industrie Canada dans le délai requis.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

6- Budget 2026

6.1 Séance de travail

La séance de travail pour la préparation du budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie se tiendra le mardi 19 août 2025, avant et après la séance ordinaire du Conseil d'administration.

6.2 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2026

L'adoption du budget 2026 de la Régie intermunicipale d'incendie aura lieu lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra le mardi 16 septembre 2025 à 19h15.

Tel que requis par la loi, un avis public à cet effet sera affiché par la directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie aux endroits désignés dans les Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

7- Vente de pneus appartenant à la Régie intermunicipale d'incendie : suivi

Les membres du Conseil d'administration sont informés qu'en date du 10 juillet 2025 à 10h00, la Régie intermunicipale d'incendie avait reçu une seule offre d'achat, et ce, suite à la publication dans les bulletins municipaux de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville d'un appel d'offres d'achat pour un lot de quatre pneus usagés au prix minimal de 200 \$ pour le lot (réf. résolution No Ri-2025-05-1823).

Les pneus ont donc été vendus à Monsieur Luc Robert de Mont-Saint-Grégoire au prix qu'il avait offert, soit 225 \$. Lorsque l'acheteur viendra payer et ramasser les pneus, un document intitulé « Paiement et réception des pneus » sera signé par un représentant de la Régie intermunicipale d'incendie et par l'acheteur.

8- Bell Mobilité : annulation du forfait pour deux cartes SIM (Subscriber Identity Module)

Ri-2025-07-1835

Considérant que dans un courriel daté du 20 juin 2025, Bell Mobilité avise la Régie intermunicipale d'incendie qu'à partir du mois d'août 2025, le forfait pour les deux cartes SIM de la Régie augmentera de 3 \$ par mois, passant de 21 \$ à 24 \$ plus taxes;

Considérant que Bell Mobilité offre aux clients de modifier ou d'annuler leur forfait sans pénalité;

Considérant que les deux numéros de téléphone mobile associés aux deux cartes SIM appartenant à la Régie intermunicipale d'incendie ne sont plus utilisés depuis un certain temps, puisque les tablettes électroniques de la Régie sont désuètes et ne supportent plus les mises à jour du logiciel Première Ligne;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU d'annuler le forfait de Bell Mobilité pour les deux cartes SIM de la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, et ce, sans aucune pénalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9- Radiocommunications d'urgence – Location d'un site sur une tour de télécommunications sur le mont Rougemont : projet d'entente de location avec Cogeco Connexion inc.

9.1 Version révisée du projet d'entente de location

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 2 juillet 2025 de Cogeco Connexion inc. ainsi que copie de la version révisée du projet d'entente de location d'un site sur une tour de télécommunications sur le mont Rougemont pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2029.

Après vérification, cette version révisée semble conforme et tient compte des corrections demandées par la Régie intermunicipale d'incendie (réf. procès-verbal du 17 juin 2025, point 7, page 1695).

9.2 Annexe A complétée par Solutions Spectra

Suite à une demande transmise à Groupe CLR (anciennement Communication Plus) afin de vérifier et de compléter les informations techniques de l'annexe A du document, c'est Monsieur Francis Byrns (maintenant de Solutions Spectra) qui a effectué ce travail.

Le document préparé par Monsieur Byrns et dont les membres du Conseil d'administration ont reçu copie sera transmis à Cogeco Connexion inc., tel que requis.

10- Ville de Farnham – Entente d'entraide : renouvellement automatique pour l'année 2025 et révision complète prévue en 2026

À titre informatif, les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 3 juillet 2025 de Monsieur Patrick Morin, directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Farnham, concernant l'entente d'entraide avec la Régie intermunicipale d'incendie et spécifiant, entre autres, ce qui suit :

« Nous planifions actuellement le renouvellement des ententes d'entraide avec nos différents voisins arrivant à échéance d'ici la fin de l'année. Étant donné que notre organisation doit, cette année, traiter des enjeux de plus grande envergure, ces ententes seront renouvelées automatiquement. Toutefois, une révision complète est à prévoir en 2026 afin de procéder à une mise à jour.

Concernant l'entente actuelle, je souhaite attirer votre attention sur l'article 9 [note : il s'agit de l'article 10] relatif à la tarification, qui précise qu'en cas de

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

non-réciprocité pour un équipement sollicité lors d'un appel d'urgence, un paiement d'une (1) heure sera exigé. Dans notre situation, le camion échelle intervient fréquemment sur le territoire de la Régie. [...] compte tenu des coûts liés à la maintenance et les tests annuels obligatoires pour ce type de véhicule, nous devons désormais respecter intégralement les modalités de l'entente. Par conséquent, la prochaine fois que le camion échelle sera dépêché, à votre demande, sur votre territoire pour un appel d'urgence, une facture correspondant à un minimum d'une heure sera émise, en plus des autres frais pour les ressources humaines et les autres consommables prévus par l'entente. »

11- Achat de la deuxième et dernière partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2025

Ri-2025-07-1836

Considérant qu'un montant de 33 000 \$ est prévu au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie pour l'achat d'outillage et d'équipement (poste de dépense No 03-310-50-725 intitulé « Achat de biens - outillage et équipement »);

Considérant qu'en février 2025, Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, a été autorisé à procéder à l'achat d'une partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2025, et ce, jusqu'à un montant maximal de 20 000 \$ plus toutes les taxes applicables, le tout incluant les habits de combat déjà achetés (réf. résolution No Ri-2025-02-1796);

Considérant que Monsieur Bernhard souhaite maintenant procéder à l'achat de la deuxième et dernière partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2025;

Considérant qu'après avoir été autorisé par le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, l'achat de six radios portatives et d'un chargeur multiple a été effectué par le Service de sécurité incendie, le tout pour un montant de 8 543 \$ plus les frais de livraison et toutes les taxes applicables (réf. résolution No Ri-2025-03-1806);

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU d'autoriser Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, à procéder à l'achat de la deuxième et dernière partie de l'outillage et de l'équipement prévus au budget 2025, et ce, jusqu'à un montant maximal de 13 000 \$ plus toutes les taxes applicables (incluant les radios portatives et le chargeur multiple déjà achetés).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12- Formation des pompiers

12.1 Cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » (2^e cours du programme « Officier I »): rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Elizabeth Carpentier

Ri-2025-07-1837

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, au

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

deuxième cours du programme « Officier I », soit « Gestion d'intervention et mesures SST I », ainsi que la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2025-01-1785);

Considérant que Madame Carpentier a suivi le cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » à la session d'hiver 2025, tel que prévu, et qu'elle a réussi ce cours d'une durée de 60 heures;

Considérant que les frais de cours payés par Madame Carpentier s'élèvent à 103,99 \$;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Madame Carpentier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la caserne de Venise-en-Québec où elle suivait le cours « Gestion d'intervention et mesures SST I », le tout pour un total de 336 kilomètres;

Considérant que Madame Carpentier n'a aucun repas à se faire rembourser;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Vasseur

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Madame Elizabeth Carpentier, pompière de la Régie intermunicipale d'incendie, pour le cours « Gestion d'intervention et mesures SST I », soit 60 heures au tarif horaire de 28,83 \$, pour un montant total de 1 729,80 \$ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 339,19 \$ à Madame Carpentier, en remboursement des frais suivants :
 - frais de cours au montant de 103,99 \$;
 - frais de déplacement, soit 336 kilomètres à 0,70 \$, pour un montant total de 235,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

12.2 Cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » (2^e cours du programme « Officier I »): rémunération des heures de formation et remboursement des frais de cours et de déplacement de Miguel Cloutier

Ri-2025-07-1838

Considérant que les membres du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie ont autorisé l'inscription de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, au deuxième cours

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

du programme « Officier I », soit « Gestion d'intervention et mesures SST I », ainsi que la rémunération des heures de formation et le remboursement des frais de cours, de déplacement et de repas, le tout selon les conditions de travail des pompiers en vigueur (réf. résolution No Ri-2025-01-1786);

Considérant que Monsieur Cloutier a suivi le cours « Gestion d'intervention et mesures SST I » à la session d'hiver 2025, tel que prévu, et qu'il a réussi ce cours d'une durée de 60 heures;

Considérant que les frais de cours payés par Monsieur Cloutier s'élèvent à 103,99 \$;

Considérant qu'avec l'accord de Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, Monsieur Cloutier a utilisé son véhicule personnel pour se rendre à la caserne de Venise-en-Québec où il suivait le cours « Gestion d'intervention et mesures SST I », le tout pour un total de 656 kilomètres;

Considérant que Monsieur Cloutier n'a aucun repas à se faire rembourser;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU :

- d'autoriser la rémunération de Monsieur Miguel Cloutier, pompier de la Régie intermunicipale d'incendie, pour le cours « Gestion d'intervention et mesures SST I », soit 60 heures au tarif horaire de 28,83 \$, pour un montant total de 1 729,80 \$ qui sera versé lors de la prochaine période de paye;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 563,19 \$ à Monsieur Cloutier, en remboursement des frais suivants :
 - frais de cours au montant de 103,99 \$;
 - frais de déplacement, soit 656 kilomètres à 0,70 \$, pour un montant total de 459,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Irène King, directrice générale et greffière-trésorière de la Régie intermunicipale d'incendie, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont effectuées.

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

12.3 Cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » (3^e cours du programme « Officier I ») : inscription de Elizabeth Carpentier

Ri-2025-07-1839

Considérant qu'un montant de 18 000 \$ est prévu au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, recommande que la pompière Elizabeth Carpentier soit autorisée à s'inscrire au troisième cours du programme « Officier I », soit « Gestion du personnel dans un service d'incendie », d'une durée totale de 45 heures, offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe à la session d'automne 2025 à Lacolle;

Considérant que le prix du cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » sera d'environ 500 \$ par participant compte tenu de la subvention du Ministère de la Sécurité publique qui est accordée au moment de l'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription de la pompière Elizabeth Carpentier au cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe à la session d'automne 2025;
- d'autoriser pour ce cours une dépense d'environ 500 \$ plus toutes les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de repas de Madame Carpentier, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération de Madame Carpentier pour les heures de formation du cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie », selon les conditions de travail en vigueur, ce qui représente un montant de 1 297,35 \$ (45 heures x 28,83 \$) plus environ 25 % (324,34 \$) pour les cotisations gouvernementales et les vacances à être versées par l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4 Cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » (3^e cours du programme « Officier I ») : inscription de Miguel Cloutier

Ri-2025-07-1840

Considérant qu'un montant de 18 000 \$ est prévu au budget 2025 de la Régie intermunicipale d'incendie pour la formation des pompiers (poste de dépense No 02-220-00-454 intitulé « Formation - pompiers »);

Considérant que Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, recommande que le pompier Miguel Cloutier soit autorisé à s'inscrire au troisième cours du programme « Officier I », soit « Gestion du personnel dans un service d'incendie », d'une durée totale de 45 heures, offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe à la session d'automne 2025 à Lacolle;

Considérant que le prix du cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » sera d'environ 500 \$ par participant compte tenu de la subvention du Ministère de la Sécurité publique qui est accordée au moment de l'inscription;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Vasseur

ET RÉSOLU :

- d'autoriser l'inscription du pompier Miguel Cloutier au cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie » offert par le Cégep de Saint-Hyacinthe à la session d'automne 2025;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

- d'autoriser pour ce cours une dépense d'environ 500 \$ plus toutes les taxes applicables, ainsi que les frais de déplacement et de repas de Monsieur Cloutier, selon les conditions de travail en vigueur;
- d'autoriser la rémunération de Monsieur Cloutier pour les heures de formation du cours « Gestion du personnel dans un service d'incendie », selon les conditions de travail en vigueur, ce qui représente un montant de 1 297,35 \$ (45 heures x 28,83 \$) plus environ 25 % (324,34 \$) pour les cotisations gouvernementales et les vacances à être versées par l'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13- Prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés

13.1 Salaire et conditions de travail du technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2026

Ri-2025-07-1841

Considérant les demandes de Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie, concernant son salaire et certaines de ses conditions de travail pour l'année 2026;

Considérant que Monsieur Drouin est à l'emploi de la Régie intermunicipale d'incendie, à titre de technicien en prévention incendie, depuis novembre 2014 et que la Régie ainsi que les municipalités desservies par le TPI sont satisfaites de son travail;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Vasseur

ET RÉSOLU :

- de fixer le salaire de Monsieur Dominic Drouin, technicien en prévention incendie (TPI) de la Régie intermunicipale d'incendie, à 33,77 \$ l'heure pour l'année 2026;
- de bonifier les conditions de travail de Monsieur Drouin comme suit à partir de l'année 2026 :
 - d'accorder à Monsieur Drouin deux jours fériés supplémentaires, soit le lundi de Pâques et le 24 décembre (veille de Noël), lesquels s'ajouteront à ceux dont il bénéficie actuellement;
 - d'augmenter les frais de déplacement du technicien en prévention incendie (TPI) à 0,72 \$ le kilomètre si, pour une raison exceptionnelle, il doit utiliser son véhicule personnel dans l'exécution de ses fonctions;
- de réitérer toutes les autres conditions déjà consignées au contrat de travail de Monsieur Drouin en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 ainsi que dans les résolutions numéros Ri-2022-07-1460 et Ri-2024-07-1705.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Conditions de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2026

Ri-2025-07-1842

Considérant les ententes intermunicipales intervenues entre la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville et diverses municipalités concernant la prévention incendie;

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a avisé par écrit les municipalités participant à ces ententes qu'elle avait l'intention de continuer à leur offrir les services d'un technicien en prévention incendie (TPI) pour l'année 2026 et que les conditions de renouvellement de ces ententes seraient communiquées aux municipalités d'ici le 31 juillet 2025 (réf. résolution No Ri-2025-06-1829);

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a examiné les revenus et les dépenses générés par ces ententes, pour l'année 2024 au complet ainsi que pour les trois premiers mois de l'année 2025, et estime à environ 5 000 \$ le reste du déficit accumulé à combler (qui s'élevait à un peu plus de 11 000 \$ pour les années 2013 à 2023);

Considérant que la Régie intermunicipale d'incendie a pour objectif d'offrir à plusieurs municipalités un service de prévention incendie « à coûts neutres » (sans pertes ni profits) et désire éliminer au cours des deux prochaines années le reste du déficit accumulé;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Barry

ET RÉSOLU d'aviser les municipalités participant à ces ententes que, pour l'année 2026 :

- le tarif horaire du technicien en prévention incendie sera augmenté de 4,00 \$ et fixé comme suit (montant forfaitaire) :
 - 75,00 \$ + 4,00 \$ = 79,00 \$ l'heure pour les municipalités faisant partie du territoire de la MRC du Haut-Richelieu, soit Henryville, Saint-Sébastien, Saint-Alexandre, Lacolle, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Noyan, Clarenceville et Venise-en-Québec;
 - 85,00 \$ + 4,00 \$ = 89,00 \$ l'heure pour la municipalité faisant partie du territoire de la MRC de Rouville, soit Saint-Paul-d'Abbotsford;
- les municipalités faisant partie de la Régie intermunicipale d'incendie, soit Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville, conserveront leur tarif de l'année 2025, soit 60,00 \$ l'heure, afin de combler en partie le reste du déficit accumulé relativement aux services de prévention incendie pour les risques moyens, élevés et très élevés que la Régie offre à plusieurs municipalités;
- le tarif pour les frais de déplacement aller-retour sera fixé à 0,72 \$ le kilomètre (taux suggéré par Revenu Québec pour 2025), et ce, pour les municipalités faisant partie du territoire de la MRC du Haut-Richelieu, comme suit :
 - Henryville :
62,5 km x 0,72 \$ = 45,00 \$
 - Saint-Sébastien :
58,4 km x 0,72 \$ = 42,048 \$, donc 42,00 \$
 - Saint-Alexandre :
26,5 km x 0,72 \$ = 19,08 \$, donc 19,00 \$
 - Lacolle :
115,6 km x 0,72 \$ = 83,232 \$, donc 83,00 \$
 - Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix :
79,6 km x 0,72 \$ = 57,312 \$, donc 57,00 \$

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

- Noyan :
97,2 km x 0,72 \$ = 69,984 \$, donc 70,00 \$
 - Clarenceville :
84,4 km x 0,72 \$ = 60,768 \$, donc 61,00 \$
 - Venise-en-Québec :
68,8 km x 0,72 \$ = 49,536 \$, donc 50,00 \$
- aucuns frais ne seront facturés pour les déplacements sur le territoire des municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.3 Procédure de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2026

Pour l'année 2026, le renouvellement des ententes intermunicipales concernant la prévention incendie se fera simplement par résolution. Aucune nouvelle entente ne sera signée entre les parties puisque les conditions demeurent les mêmes, sauf en ce qui concerne le tarif horaire du technicien en prévention incendie et les frais de déplacement aller-retour (réf. résolution No Ri-2025-07-1842).

Les municipalités seront invitées à faire part à la Régie intermunicipale d'incendie de leur décision au sujet du renouvellement de l'entente concernant la prévention incendie pour l'année 2026 en lui transmettant une résolution à cet effet, au plus tard le 15 septembre 2025, tel que prévu à l'article 7.1 de l'entente présentement en vigueur. Dans cette résolution, les municipalités pourront confirmer le nombre d'heures de prévention requises sur leur territoire pour l'année 2026.

13.4 Municipalités de Venise-en-Québec et de Saint-Sébastien : renouvellement de l'entente pour l'année 2026

La résolution numéro 13566-07-07 de la Municipalité de Venise-en-Québec par laquelle elle renouvelle l'entente intermunicipale concernant la prévention incendie avec la Régie intermunicipale d'incendie pour l'année 2026, pour un total de 300 heures, a été reçue et est déposée.

Cette résolution s'applique aussi à la Municipalité de Saint-Sébastien puisqu'elle a délégué ses compétences en matière de sécurité incendie à la Municipalité de Venise-en-Québec (réf. procès-verbal du 17 octobre 2023, point 10.3, page 1487).

En conséquence, 150 heures de prévention seront prévues pour chacune de ces Municipalités au cours de l'année 2026.

13.5 Rencontre annuelle avec les municipalités : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration qu'à ce jour, aucune des municipalités desservies par le technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie n'a répondu à l'invitation de participer à la rencontre annuelle prévue le 19 août 2025.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

Un rappel concernant cette rencontre sera fait aux municipalités lors de la transmission des conditions de renouvellement des ententes intermunicipales pour l'année 2026 (réf. résolution No Ri-2025-07-1842).

13.6 Journée d'orientation professionnelle pour une étudiante : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que le vendredi 27 juin 2025, Madame Maxim Brassard de Saint-Jean-sur-Richelieu a effectué une journée d'orientation professionnelle en prévention incendie, le tout sous la supervision de Monsieur Dominic Drouin, pompier et technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie (réf. résolution No Ri-2025-06-1830).

À titre informatif, les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du document signé par Madame Brassard résumant les conditions de cette journée d'orientation.

14- Prévention résidentielle 2025 : suivi

La directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du Conseil d'administration que les visites de prévention résidentielle se poursuivent sur le territoire des Municipalités de Mont-Saint-Grégoire et de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Quelques statistiques seront disponibles lors de la prochaine séance du Conseil d'administration.

15- Rapport du directeur du Service de sécurité incendie

15.1 Activités du Service de sécurité incendie (SSI)

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, présente aux membres du Conseil d'administration un rapport verbal concernant les activités du SSI au cours des dernières semaines.

15.2 Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre du 3 juillet 2025

Une rencontre du Comité des directeurs des Services de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu a eu lieu le 3 juillet 2025 à 13h00 à la MRC.

À titre informatif, les membres du Conseil d'administration ont reçu copie de l'ordre du jour de cette rencontre.

Monsieur Christian Duchesne, directeur adjoint du Service de sécurité incendie, a participé à cette rencontre et en donne un bref résumé.

15.3 Comité de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu : rencontre prévue le 27 août 2025

Une rencontre du Comité de sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu est prévue le mercredi 27 août 2025 à 18h30 à la MRC.

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

Les maires, les directeurs généraux des Municipalités et de la Régie intermunicipale d'incendie ainsi que les directeurs des Services de sécurité incendie ont été invités à cette rencontre visant à présenter les modifications apportées au schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) suite à la parution des nouvelles orientations du Ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie.

15.4 Comité de planification stratégique : réunion du 15 juillet 2025

Monsieur Ernest Bernhard, directeur du Service de sécurité incendie, informe les membres du Conseil d'administration que le Comité de planification stratégique a tenu une réunion le 15 juillet 2025 afin de préparer les demandes budgétaires du Service de sécurité incendie pour l'année 2026, lesquelles seront transmises à la directrice générale et greffière-trésorière au cours des prochains jours.

16- Rapports des membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration n'ont aucun rapport à présenter.

17- Varia

17.1 Camp de jour de Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide-d'Iberville : présentation du métier de pompier le 2 juillet 2025

Les membres du Conseil d'administration ont reçu copie du courriel daté du 22 juin 2025 de Mesdames Daphnée Martel et Camille Giguère, coordonnatrices du Camp de jour de Mont-Saint-Grégoire/Sainte-Brigide-d'Iberville, demandant s'il était possible que des pompiers viennent rencontrer les enfants du Camp de jour sur le terrain des loisirs de Mont-Saint-Grégoire, et ce, dans le cadre des journées thématiques organisées au cours de l'été concernant divers métiers.

Il a été demandé à Monsieur Dominic Drouin, pompier et technicien en prévention incendie de la Régie intermunicipale d'incendie, de voir à recruter les effectifs nécessaires pour cette activité qui a eu lieu le 2 juillet 2025. Les pompiers présents seront rémunérés au tarif horaire établi selon les conditions de travail en vigueur. Exceptionnellement, aucune facture ne sera transmise par la Régie, car cette activité s'adressait aux enfants des deux Municipalités en même temps.

18- Période de questions

Il n'y a aucune personne présente dans la salle.

19- Levée de la séance

Considérant que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Mario van Rossum

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE
DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
Séance ordinaire du 15 juillet 2025**

ET RÉSOLU de lever la séance à 21h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suzanne Boulais, présidente

Irène King, directrice générale
et greffière-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je, soussignée, Suzanne Boulais, présidente du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Suzanne Boulais, présidente